

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 30 MARS 2022**

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR**

**New GO**

**PRÉSENTÉE PAR**



**ODDO BHF**

Établissement présentateur et garant

**MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES  
AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES  
DE LA SOCIÉTÉ NEW GO**

**TERMES DE L'OFFRE :**

PRIX DE L'OFFRE : 33,50 euros par action Groupe Open

DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué a été établi par New GO et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Groupe Open en date du 29 mars 2022, apposé le visa n°22-072 en date du 29 mars 2022 sur la note d'information établie par New GO (l'« **Offre** »).

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1 I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### **AVIS IMPORTANT**

New GO demandera à l'AMF, au plus tard dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Groupe Open non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de New GO ont été déposées auprès de l'AMF le 29 mars 2022 et complètent la note d'information établie par New GO. Ces informations ainsi que la note d'information sont mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Groupe Open (<https://www.open.global/fr>), et peuvent être obtenues sans frais auprès de New GO, 24-32 rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret, France et ODDO BHF SCA, 5, boulevard du Général Leclerc, 92110 Clichy, France.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

\*\*\*\*

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. New GO décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.*